



Arbres dans un espace privatif

Par **madonea**, le **18/02/2009** à **18:31**

Suite à l'acquisition d'une maison avec jardin privatif, il a été promis par le lotisseur qu'une haie de cyprès de + de 30 ans et occupant 40% du jardin privatif d'une surface d'environ 42m² serait enlevée lors de la réception définitive. Ces cyprès d'une hauteur d'environ 8m et d'une largeur de 3m sont plantés à 1m50 d'un mur privatif de 2m et occasionnent des nuisances tel que privation de soleil, pollens, branches sèches et risques d'incendie. A ce jour le propriétaire des maisons voisines s'y oppose. Ai-je le droit de les enlever ou de les tailler à 2m de hauteur puisque ceux-ci se trouvent sur mon terrain.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2009** à **18:39**

Bonjour,rnrnTout à fait, et sans avoir besoin de l'autorisation du voisin. Vous êtes chez vous, ces arbres sont chez vous et vous appartiennent. La seule contrainte que vous ayez c'esy que, cs arbres étant plantés à moins de 2 mètres de la ligne séparative des 2 propriétés, ils ne doivent pas excéder... 2 m de haut.rnrnMaintenant, si vous voulez les retirer, c'est aussi votre droit et le voisin n'a rien à y redire.